

DÉLIBÉRATION N°2020-21_71
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 11 février 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.1 – Election du Vice-Président étudiant délégué, membre du bureau

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8
Membres présents : 28 Membres représentés : 7 Total : 35	Suffrages exprimés : 27 Pour : 23 Contre : 4

VU l'article L.712-2 du code de l'éducation ;
VU les statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 13 octobre 2020, en particulier son article 13 ;
VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté du 1^{er} décembre 2020.

Conformément à l'article L.712-2 du code de l'éducation, la présidente de l'université est assistée d'un bureau élu sur sa proposition par le conseil d'administration, dont la composition est fixée par les statuts de l'établissement.

L'article 13 des statuts de l'université de Franche-Comté confie à la Présidente de l'université le soin de fixer les domaines d'intervention des vice-présidents, lesquels prennent le nom de « vice-présidents délégués ».

Afin de compléter la composition du bureau qui a été approuvée par les membres du conseil d'administration par la délibération n°2020-21_21 le 1^{er} décembre 2020, la Présidente de l'université propose aux membres du conseil d'administration l'élection de Monsieur Alexandre CHODEY en qualité de vice-président étudiant délégué.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation d'Alexandre CHODEY en qualité de vice-président étudiant délégué, membre du bureau.

Besançon, le 24 février 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Rabia DEGACHI".

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté